

# LICENCES, CERTIFICAT MEDICAL DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES



(conformes aux dispositions légales relatives à la protection de la santé des sportifs, article L. 231-3 du Code du Sport, et aux dispositions réglementaires de la FFA, saison 2009-2010)

## Présenter obligatoirement

Une licence (voir ci-dessous)

Ou un certificat médical (voir ci-dessous)

### LICENCE ADMISE :

- Fédération Française d'Athlétisme (FFA) en cours de validité (saison 2009-2010) des types : compétition (COMP), découverte (DECO), loisirs-running (LOISR). (Contrôle automatique)
- Titre de participation FFA, dit Pass'Running, en cours de validité à la date du 20 décembre 2009 inclus. ). (Contrôle automatique)
- Fédération Française de Triathlon (FFT) saison 2009-2010. (Présentation de la licence obligatoire)
- FSCF, FSGT ou UFOLEP. Dans ce cas, sur la carte licence doit apparaître par tous moyens la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition. (Présentation de la licence obligatoire)
- UNSS et UGSEL en cours de validité si les athlètes sont engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

### CERTIFICAT MEDICAL pour non licenciés ou licence non admise

Les **non licenciés**, ou les **licenciés non conformes aux dispositions ci-dessus**, devront présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition. (Les termes soulignés sont obligatoires).

# ATTENTION

Aucun athlète ne sera enregistré ou ne pourra prendre le départ s'il ne respecte pas les dispositions ci-dessus